

SIVOM DE L'ARTOIS  
1 route de Vermelles  
62138 HAISNES  
Arrêté n°2024/21

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président du SIVOM de l'Artois,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la délibération n° 2021/12/05 du 06/12/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,  
Vu l'arrêté n° 2021/31 portant sur les lignes Directrices de gestion à compter du 01/01/2021

ARRETE

Article 1 : le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement de grade de : Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe

Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet nomination
DUHEM Nicolas	Adjoint Tech Principal 2 <sup>ème</sup> c	01/12/2024

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Haisnes, le 11 décembre 2024

Le Président,  
Ph. DRUMEZ

